

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

La BIAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2019.

(En dinars)

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2019	TROISIEME TRIMESTRE 2018	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019 AU 30/09/2019	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2018 AU 30/09/2018	31/12/2018
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	377 309 907,660	326 783 375,565	1 116 935 657,706	903 521 900,955	1 271 532 761,362
* Intérêts	278 471 523,936	237 766 638,774	808 500 287,869	635 499 855,142	896 035 838,164
* Commissions en produits	50 345 314,911	47 178 130,536	145 419 156,708	133 968 675,767	185 985 040,203
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	48 493 068,813	41 838 606,255	163 016 213,129	134 053 370,046	189 511 882,995
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	137 729 256,674	118 285 616,762	424 326 017,325	306 918 744,556	437 028 265,248
* Intérêts encourus	136 891 348,125	117 177 428,469	422 156 326,611	304 913 882,239	434 298 283,543
* Commissions encourues	837 908,549	1 108 188,293	2 169 690,714	2 004 862,317	2 729 981,705
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	239 580 650,986	208 497 758,803	692 609 640,381	596 603 156,399	834 504 496,114
4- Autres produits d'exploitation	3 157 871,169	2 793 543,847	8 993 336,421	8 930 416,937	11 449 243,064
5- Charges opératoires, dont:	101 722 163,862	94 575 118,391	293 830 047,687	279 461 226,697	384 120 693,576
* Frais de personnel	53 133 388,465	54 727 138,740	159 915 551,538	163 807 118,376	220 901 829,451
* charges générales d'exploitation	39 475 675,702	32 226 771,681	109 569 796,871	91 311 935,616	128 515 894,192
6- Structure du portefeuille :	-	-	2 052 043 731,296	2 093 590 146,397	2 065 328 227,431
* Portefeuille-titres commercial	-	-	38 497 175,082	121 634 739,758	63 295 103,863
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	2 013 546 556,214	1 971 955 406,639	2 002 033 123,568
7- Encours des crédits nets	-	-	10 237 560 242,258	9 995 523 044,413	10 676 697 078,145
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	11 952 747 717,559	10 841 641 120,748	11 512 675 979,698
* Dépôts à vue	-	-	5 946 963 533,053	5 521 996 611,002	5 777 138 682,678
* Dépôts d'épargne	-	-	2 746 684 535,107	2 644 946 594,405	2 690 349 316,446
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	223 414 023,686	280 036 948,188	266 818 751,902
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	164 362 765,907	214 751 063,933	206 546 363,632
* Ressources spéciales	-	-	59 051 257,779	65 285 884,255	60 272 388,270
10- Capitaux propres	-	-	1 138 390 468,718	968 220 232,955	1 138 108 048,769

FAITS SAILLANTS DES NEUF MOIS 2019

La BIAT a clôturé les neuf mois 2019 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 692,6MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 386,3MD;

⇒ Une marge sur commissions de 143,2MD;

⇒ Des autres revenus de 163,0MD.

⇒ **Des charges opératoires de 293,8MD;**

⇒ **Des encours de dépôts de 11 953MD;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 10 238MD.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/09/2019

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES :

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative aux neuf premiers mois de l'année 2019.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2019 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2019 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2019 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2019 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-09-2019.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant aux neuf premiers mois de l'année 2019. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2019 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2019. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2019.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2019, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2018 que celles relatives à l'année 2019.

Les données relatives à l'année 2018 sont conformes à celles publiées en 2018 dans le cadre des indicateurs trimestriels des neuf premiers mois de 2018.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre des neuf premiers mois de l'année 2019 à 1 116 936 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 424 326 mD au titre des neuf premiers mois de l'année 2019.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2018 et au 30/09/2019 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2018 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 26/04/2019.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2018 et des neuf premiers mois de l'année 2019 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.